



COMMUNE DE WERENTZHOUSE

BREVE N° 9— DECEMBRE 2023

WERENTZ '

Actus !



**A l'occasion de la Nouvelle Année,
le Maire, les Adjoints et
le Conseil Municipal de Werentzhouse
ont le plaisir d'inviter toute la population
à la cérémonie des vœux qui aura lieu**

**Dimanche le 7 janvier 2024 à 10 h 30
à la salle polyvalente « la gare »**

ATTENTION AUX FAUX DEMARCHEURS

En cette période de fêtes, on constate habituellement une recrudescence des démarches frauduleuses.

Méfiez -vous

- ⇒ Des personnes qui passent pour repérer les lieux en vue d'un cambriolage, sous de faux prétextes (récemment, des affuteurs de couteau dans une commune voisine)
- ⇒ Exigez la présentation d'une carte professionnelle et une pièce d'identité
- ⇒ Ne signez rien avant d'avoir un devis en main
- ⇒ Ne versez pas d'argent, ni signez de chèque, surtout antidaté
- ⇒ Si le vendeur est insistant ou menaçant, appelez le 17 pour faire intervenir la gendarmerie.

GRIPPE AVIAIRE

Face à l'augmentation des cas d'influenza aviaire hautement pathogène, le ministre de l'agriculture relève le niveau de risque qui passe à « élevé ».

Mesures de prévention pour les volailles : (basse-cour des particuliers)

- ⇒ Clausturation ou protection par filets des oiseaux (basse-cour de moins de 50 volailles) ; mise à l'abri et protection de l'alimentation et de l'abreuvement des oiseaux si plus de 50 volailles.

Des mesures particulières sont mises en place pour les professionnels.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 20 inclus au 27 décembre inclus.

Permanence des élus : pas de permanence le lundi 25 décembre. En cas d'urgence s'adresser au Maire ou à un Adjoint(e)

MARCHE POPULAIRE DES 28 ET 29 JANVIER

L'ACSL vous propose sa 47ème marche populaire les samedis 27 et dimanche 28 janvier prochains ; départ de 8 h à 14 h à la salle polyvalente ; parcours de 5 et 10 km.

Des prix sont prévus pour les groupes les plus nombreux et les participants les plus âgés.

MARCHE AUX FLAMBEAUX—date à retenir

La marche aux flambeaux est prévue le 17 février—un programme détaillé vous parviendra ultérieurement.

COLLECTE DES SAPINS

Une collecte des sapins au porte à porte (à mettre sur votre trottoir avant 8 h) aura lieu vendredi 12 janvier dans la journée.



NEIGE ET VERGLAS

Afin de permettre le passage en toute sécurité des piétons, les propriétaires ou locataires sont invités à déblayer leur trottoir en cas de neige et à saler en cas de verglas.

REVISION DES LISTES ELECTORALES

Les nouveaux arrivants, les non inscrits désirant voter doivent s'inscrire sur les listes électorales avant le 6ème vendredi précédant un scrutin (élections européennes prévues le 9.06.2024). Les jeunes qui auront 18 ans avant le second tour du scrutin et qui ont été recensés militairement à Werentzhouse sont inscrits automatiquement. Il est néanmoins prudent de s'en assurer en mairie. Pensez à emporter un justificatif de domicile et la carte d'identité de nationalité française.

Les ressortissants européens domiciliés à Werentzhouse peuvent également s'inscrire sur les listes électorales (l'inscription n'est pas automatique). Ils pourront voter lors des élections municipales et européennes.

Il vous est possible de vous inscrire via internet (ou de vérifier si vous êtes bien inscrit sur la liste) sous <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396> (ne pas utiliser le site de la mairie pour demander votre inscription).

DEJECTIONS CANINES

Les espaces publics sont régulièrement salis par des déjections canines.... cette pollution, aussi bien visuelle qu'olfactive, favorise la prolifération de germes, nuit à l'hygiène publique et ternit l'image de notre cadre de vie.



Il est donc rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils en sont responsables et doivent, selon la réglementation, en assumer la propreté.

Ainsi, sur l'ensemble des voies publiques, les espaces publics, les espaces naturels, et les trottoirs, les chiens doivent être tenus en laisse. Par ailleurs, chaque propriétaire doit veiller à ce que son animal ne souille pas le domaine public. Les maîtres doivent se munir de tout moyen pour ramasser les déjections de leur animal.

Des sachets peuvent être retirés en mairie ; il est néanmoins demandé aux propriétaires de chiens de ramener chez eux les sachets usagés et de ne pas les déposer dans les poubelles publiques.

*Nous vous souhaitons de très
belles fêtes !*

